

L'an deux mille dix-huit, le 15 octobre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 9 octobre 2018, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. TISON, et MM. T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J.-P. GABBERO, J.C. GUERRE-GENTON, G. MORIN, J. PAVAN, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} FERRACIOLI Chantal (Pouvoir à Jean-Marie BERINGUIER, en date du 13 octobre 2018)
M^{me} GERACI Marianne (Pouvoir à Simone BRANON-MAILLET, en date du 15 octobre 2018)
M^{me} ROULAND Chloé (Pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 15 octobre 2018)
M. BAH Rahim (Pouvoir à Habib EL GARES, en date du 11 octobre 2018)
M. DUSSERRE Andy (Pouvoir à Jean-Claude GUERRE-GENTON, en date du 15 octobre 2018)
M. SERGENT Claude (Pouvoir à Paul BERTHOLLET, en date du 5 octobre 2018)

Absents excusés :

M^{me} AMBREGNI Nadège
M^{me} GONZALEZ Gisèle
M. DUBOIS Stéphane
M. PERRIER Yves

M. GEORGES MORIN A ETE ELU SECRETAIRE DE SEANCE.

Le procès-verbal du conseil municipal du 17 septembre 2018 a été approuvé, à l'unanimité.

Rapport

DEL089-18 Rapport de gestion de la Société Publique Locale (S.P.L.) d'efficacité énergétique OSER pour l'exercice 2017

La mairie de Gières est membre de la S.P.L. d'efficacité énergétique.

La S.P.L. d'efficacité énergétique a pour objet, sur le territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes d'accompagner ses actionnaires dans la mise en œuvre de leur stratégie et de leurs projets de rénovation énergétique, sur leur propre patrimoine ou dans le cadre d'une politique dédiée.

L'exercice 2017 se traduit pour la S.P.L. d'efficacité énergétique par :

- un chiffre d'affaire de 9 913 110 euros, largement constitué des travaux réalisés en tiers financement dans le cadre de baux emphytéotiques administratifs,

- une perte de 50 571 euros, qui résulte pour l'essentiel de l'impact des intérêts du prêt FEEE qui représentent 197 715 euros. A titre informatif, ce prêt a été remboursé de manière anticipée au cours du premier trimestre 2018,
- sur le plan opérationnel, la livraison d'un projet dans les conditions prévues, et la signature de cinq nouveaux projets en tiers investissement, quatre en mandat de maîtrise d'ouvrage, et un en assistance en maîtrise d'ouvrage.

Le conseil municipal a approuvé par 20 voix pour et 5 abstentions, le rapport de gestion de la S.P.L. d'efficacité énergétique pour l'exercice 2017, joint en annexe.

Intercommunalité

DEL090-18 Transfert de la compétence emploi et insertion

Par délibération en date du 28 septembre 2018, le Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole, s'est prononcé en faveur du transfert de la compétence emploi et insertion à la Métropole.

Ces transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale, à savoir :

- les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci,
- ou
- la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Du point de vue financier, la charge supportée par la commune au titre de sa politique « emploi-insertion » se montait à 50 082 € en moyenne annuelle sur la période 2015-2017. Avec le transfert de la compétence à la métropole, ce montant sera, en 2018, déduit de l'attribution de compensation versée à la ville.

Le prélèvement devrait toutefois être légèrement réduit (de 1 000 € environ) à compter de 2019, en lien avec la péréquation mise en place entre les communes comptabilisant des dépenses importantes en matière d'insertion et d'emploi et celles ayant moins investi dans ce domaine. Gières appartenant à la 1ère catégorie (dépense annuelle de 7,95 € par habitant supérieure à la moyenne de 7,60 € établie au niveau de la métropole), devrait ainsi bénéficier financièrement de ce transfert de compétence.

Le conseil municipal a approuvé, par 20 voix pour et 5 abstentions, le transfert de la compétence emploi et insertion à Grenoble-Alpes Métropole à compter du 1^{er} janvier 2019.

Personnel

DEL091-18 Modification partielle du tableau des effectifs

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs, comme suit :

1/ Suite à une mutation :

Suppression d'un poste de rédacteur, créé par délibération du 24 février 2014 et création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet au 1^{er} novembre 2018.

2/ au titre de vacances de postes :

Création de deux postes d'adjoint technique à temps complet au 1^{er} novembre 2018.

3/ au titre des avancements de grade 2018 :

Suppression d'un poste d'adjoint technique, créé par délibération du 25 juin 2007, et création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} janvier 2018.

Suppression d'un poste d'agent de maîtrise, créé par délibération du 17 décembre 2012, et création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet au 1^{er} janvier 2018.

Suppression d'un poste d'adjoint administratif, créé par délibération du 19 décembre 2011, et création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} janvier 2018.

Suppression de deux postes d'adjoint administratif principal 2^e classe, créés par délibération du 23 décembre 2013 et du 23 novembre 2015, et création de deux postes d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet au 1^{er} janvier 2018.

Suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine, créé par délibération du 15 décembre 2003, et création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} janvier 2018.

Finances

DEL092-18 Projet de construction d'une école maternelle de quatre classes et de réhabilitation du restaurant scolaire sur le site du Clos d'Espiès

Afin de pouvoir offrir aux familles giéroises les meilleures conditions possibles pour la scolarisation de leurs enfants, la ville de Gières souhaite engager d'importants travaux pour moderniser et réorganiser ses écoles.

Cette opération d'ampleur doit contribuer à un rééquilibrage de la carte scolaire. En effet, l'actuelle localisation des écoles maternelles ne correspond pas au foyer de population, ni au sens de circulation dominant la topographie de la commune.

Elle doit également permettre d'améliorer la prise en charge des enfants durant la pause méridienne. Si les enfants de maternelle déjeunent sur leur lieu de scolarisation, il n'en va pas de même pour les enfants inscrits en élémentaire qui sont déplacés, et ne bénéficient pas d'un temps de décompression suffisamment long.

Compte tenu de leur envergure, les travaux envisagés ne pourront être menés à bien sans le soutien des partenaires financiers que sont l'Union Européenne (Fonds Européen de Développement Régional – FEDER), l'État (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - DETR) et le département de l'Isère (Dotation Territoriale).

Le principal projet développé dans le cadre de cette opération, consistera, sur le site du Clos d'Espiés, en la réhabilitation du restaurant scolaire déjà en service ainsi qu'en la construction d'un bâtiment de 4 classes de maternelle performant du point de vue énergétique. La rénovation énergétique des locaux actuels de l'école maternelle Georges-Argoud-Puy, option initialement privilégiée, a été abandonnée en raison de sa complexité et de son coût.

Le tableau suivant détaille le plan de financement de ce projet dont le coût total hors taxes est estimé à 3 564 272 € :

Plan de financement
Projet « Clos d'Espiés »
Construction d'une école maternelle et réhabilitation du restaurant scolaire

| Organismes - Collectivités | Financement en € HT |
|---|----------------------------|
| Union Européenne - FEDER | 712 854 € |
| Préfecture de l'Isère DETR | 712 854 € |
| Conseil départemental de l'Isère Dotation territoriale | 500 000 € |
| Autofinancement - Commune de Gières | 1 638 564 € |
| TOTAL | 3 564 272 € |

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'approuver la réalisation de ce projet et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des partenaires précités, ainsi que de tout autre organisme ou collectivité susceptible d'apporter un soutien financier à cette opération.

DEL093-18 Projet de création d'un nouveau restaurant scolaire sur le site de l'école René Cassin

Rendu nécessaire par le projet de transformation du site du Clos d'Espiés (présenté dans la délibération n°DEL092-18), un second projet développé dans le cadre de cette opération, consistera en la création d'un nouveau restaurant scolaire sur le site de l'école René Cassin.

Ces travaux d'envergure nécessitent également le soutien des partenaires financiers cités ci-dessus.

Le tableau suivant détaille le plan de financement de ce projet dont le coût total hors taxes est estimé à 1 100 000 € :

Plan de financement

Projet « René Cassin » - création d'un nouveau restaurant scolaire

| Organismes - Collectivités | Financement en € HT |
|---|----------------------------|
| Préfecture de l'Isère DETR | 220 000 € |
| Conseil départemental de l'Isère Dotation territoriale | 330 000 € |
| Autofinancement - Commune de Gières | 550 000 € |
| TOTAL | 1 100 000 € |

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'approuver la réalisation de ce projet et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des partenaires précités, ainsi que de tout autre organisme ou collectivité susceptible d'apporter un soutien financier à cette opération.

DEL094-18 Construction d'un terrain de Padel – demandes de subventions

La ville de Gières dispose, sur sa plaine des sports, d'installations permettant la pratique de différents sports de raquette. Afin de compléter son offre à destination des giérois, tout en répondant aux demandes émanant des membres de son club de tennis, la commune projette de s'équiper d'un court de Padel, sport en plein développement, dont le nombre de pratiquants a augmenté de plus de 50 % en 2017 et qui rencontre aujourd'hui un vif succès auprès des français(es) de toutes générations.

Cet équipement serait implanté dans un espace situé au bout de la rue des sports, à proximité immédiate des courts de tennis extérieurs et du terrain de football synthétique de la commune.

Dans un devis estimatif détaillé, le maître d'œuvre choisi pour assurer la préparation et le suivi de cette opération, estime son coût total à 66 603 € HT. Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention de la région Auvergne-Rhône-Alpes au titre des soutiens qu'elle apporte au développement des équipements sportifs. Ils peuvent également recevoir un financement de la fédération française de tennis. Les aides versées dans le cadre de ces deux dispositifs sont plafonnées et ne peuvent cumulativement représenter plus de la moitié du coût total du projet.

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à déposer des demandes de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Fédération Française de Tennis en vue de l'attribution de financements dans la limite des plafonds qu'elles ont fixés et de l'autoriser à solliciter tout autre organisme ou collectivité ayant vocation à apporter un soutien à la construction d'équipements sportifs.

DEL095-18 Subventions aux associations

La municipalité, soucieuse d'encourager la vie associative qui participe à l'animation et la qualité de vie de la commune, alloue chaque année des subventions aux associations.

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, le versement des subventions suivantes :

I - Associations giéroises :

| <i>SPORT</i> | subventions 2016 | subventions 2017 | subventions 2018 |
|-------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| OMS | 11 000 € | 11 500 € | 11 000 € |
| US Gières Football | 14 300 € | 14 300 € | 15 500 € |
| Basket | 7 500 € | 7 550 € | 7 600 € |
| Tennis | 11 300 € | 11 600 € | 11 600 € |
| Escalade | 1 000 € | 1 000 € | 1 000 € |
| Cyclo | 1 000 € | 750 € | 700 € |
| Petite Boule | 500 € | 500 € | 500 € |
| Assoc. Sportive Collège | 700 € | 1 000 € | 700 € |
| Amicale Laïque | 2 000 € | 2 000 € | 2 500 € |
| Gymnastique artistique | 14 500 € | 14 500 € | 14 000 € |
| Gières randonnées | 300 € | 300 € | 300 € |
| Judo | 3 900 € | 4 000 € | 4 000 € |
| Sansuikan aikido Gières | 0 € | 0 € | 700 € |
| Karaté | 1 200 € | 0 € | 700 € |
| TOTAL | 69 450 € | 69 000 € | 70 800 € |

| <i>SOLIDARITÉ</i> | subventions 2016 | subventions 2017 | subventions 2018 |
|------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Amicale des donneurs de sang | 1 000 € | 1 000 € | 1 000 € |
| TOTAL | 1 000 € | 1 000 € | 1 000 € |

| <i>ANCIENS COMBATTANTS ET DIVERS</i> | subventions 2016 | subventions 2017 | subventions 2018 |
|---|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| ANACR | 80 € | 80 € | 80 € |
| FNDIRP | 180 € | 180 € | 180 € |
| UMAC | 900 € | 1 170 € | 900 € |
| FNACA | 110 € | 110 € | 110 € |
| UNC Belledonne Vercors | 0 € | 100 € | 110 € |
| TOTAL | 1 270 € | 1 640 € | 1 380 € |

Jean-Marie BERINGUIER ne prend pas part au vote compte tenu de sa fonction de président de « UNC Belledonne Vercors ».

| <i>SCOLAIRE</i> | subventions 2016 | subventions 2017 | subventions 2018 |
|--------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Des mots pour comprendre | 12 000 € | 7 000 € | 7 000 € |
| Sou des écoles laïques | 3 800 € | 4 300 € | 4 500 € |
| TOTAL | 15 865 € | 11 300 € | 11 500 € |

| <i>CULTURE</i> | subventions 2016 | subventions 2017 | subventions 2018 |
|---|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Arts plastiques | 1 500 € | 1 900 € | 500 € |
| Chorale Clap your hands | 1 350 € | 1 350 € | 1 350 € |
| Chorale La Sonnantine | 630 € | 630 € | 630 € |
| Portée de tous | 6 900 € | 6 900 € | 6 900 € |
| Saveurs de Gières | 900 € | 1 800 € | 1 800 € |
| Décibel / Chant'Song'Harmonie | 380 € | 380 € | 300 € |
| Cric crac croque | 500 € | 500 € | 500 € |
| Fog Art | 380 € | 380 € | 380 € |
| Amicale Laïque Langues et cultures | 810 € | 900 € | 1 000 € |
| Le Nid de Grenier / La compagnie du Nid | 500 € | 500 € | 500 € |
| TOTAL | 14 050 € | 15 440 € | 13 860 € |

Simone BRANON-MAILLET ayant pouvoir pour Marianne Geraci ne prend pas part au vote compte tenu de la fonction de cette dernière, Présidente « Des mots pour comprendre ».

| <i>INTERNATIONAL</i> | subventions | subventions | subventions |
|-----------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
|-----------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|

| | 2016 | 2017 | 2018 |
|-------------------------------------|-----------------|-----------------|----------------|
| Gières-Vignate | 2 100 € | 600 € | 600 € |
| Gières-Roumanie | 400 € | 300 € | 300 € |
| Gières-Pérou | 300 € | 500 € | 300 € |
| Gières-Palestine | 4 700 € | 3 800 € | 3 800 € |
| Collectif solidarité internationale | 700 € | 700 € | 700 € |
| TOTAL | 10 200 € | 10 100 € | 5 700 € |

Paul Berthollet ayant pouvoir pour Claude Sargent ne prend pas part au vote compte tenu de la fonction de ce dernier, Président de « Gières-Pérou ».

| <i>ECONOMIE LOCALE</i> | Subventions 2016 | subventions 2017 | subventions 2018 |
|---|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Union des commerçants et artisans de Gières | 900 € | 900 € | 1 000 € |
| TOTAL | 900 € | 900 € | 1 000 € |

| <i>ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENT</i> | Subventions 2016 | subventions 2017 | subventions 2018 |
|--|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Association intercommunale de la colline du Mûrier | 1 500 € | 400 € | 400 € |
| TOTAL | 1 500 € | 7 400 € | 400 € |

| <i>TRANSPORTS</i> | subventions 2016 | subventions 2017 | subventions 2018 |
|--------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| A.D.T.C. | 220 € | 220 € | 220 € |
| TOTAL | 220 € | 220 € | 220 € |

II - Associations non giéroises :

| <i>SANTÉ ET PRÉVENTION</i> | Subventions 2016 | subventions 2017 | subventions 2018 |
|--|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| A.R.I.S.T. (Association de recherche et d'insertion sociale des trisomiques) | 135 € | 135 € | 150 € |
| TOTAL | 335 € | 135 € | 150 € |

| <i>ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ</i> | Subventions | subventions | subventions |
|--------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
|--------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|

| | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|---------------|----------------|----------------|
| ALMA Isère (allô maltraitance des personnes âgées) | 100 € | 100 € | 100 € |
| Les Restaurants et Relais du cœur | 450 € | 1 000 € | 1 000 € |
| Locomotive | 150 € | 100 € | 100 € |
| Banque alimentaire | 200 € | 200 € | 200 € |
| CLCV | 0 € | 0 € | 500 € |
| Ecole hospitalière spécialisée pour les enfants malades | 0 € | 0 € | 150 € |
| TOTAL | 1350 € | 1 700 € | 2 050 € |

TOTAL :

| | Subventions 2016 * | subventions 2017 * | subventions 2018 |
|--|-----------------------|-----------------------|---------------------|
| TOTAL Association giéroises | 114 805 € | 117 100 € | 105 860 € |
| TOTAL Association non giéroises | 1 685 € | 1 835 € | 2 200 € |
| TOTAL Général | 116 490 € | 118 935 € | 108 060 € |

* Pour les années 2016 et 2017 les totaux intègrent des subventions versées à des associations qui ne figurent plus dans les tableaux, certaines n'ayant pas déposé de dossier en 2018.

DEL096-18 Attribution d'une subvention de fonctionnement au comité social du personnel de la ville de Gières

Le comité social du personnel, dont les principales recettes sont la subvention de la ville, les cotisations des personnels adhérents et les produits des manifestations, propose des aides et des facilités aux agents et organise différents événements.

La ville de Gières, soucieuse d'encourager ces différentes actions envers le personnel, verse chaque année une subvention.

Aussi, le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, le versement d'une subvention de fonctionnement de 21 100 € au comité social du personnel.

DEL097-18 Attribution d'une subvention en faveur des sinistrés du tremblement de terre et du tsunami, en Indonésie

Les îles indonésiennes des Célèbes ont été frappées par un violent séisme le vendredi 28 septembre dernier.

D'une magnitude de 7,5, le séisme a été plus puissant que la série de tremblements de terre

que l'Indonésie a connue en août et qui avait fait 500 morts.

Ce séisme a provoqué un raz de marée entraînant une vague de 1,5 mètre qui a notamment submergé la ville de Palu. Un bilan encore provisoire fait état de près de 2 000 morts. Les autorités locales prévoient que ce chiffre augmente encore, évoquant 5 000 personnes disparues.

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de s'unir aux actions menées par les associations caritatives en faveur des sinistrés de ce tremblement de terre et de ce tsunami et de verser à la Croix-Rouge une subvention exceptionnelle de 5 000 €.

DEL098-18 Reversement du montant de la vente des livres par la bibliothèque aux associations internationales de la commune

La bibliothèque de Gières a organisé, le 8 septembre 2018, une vente de livres déclassés avec la participation des associations de relations internationales de la commune (Gières Palestine, Gières Pérou et Gières Roumanie).

Afin de participer aux projets de ces associations, il a été proposé de leur reverser le produit de cette vente qui s'élève à 533 €.

En conséquence, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 180 € à :

- l'association Gières Palestine,
- l'association Gières Pérou,
- l'association Gières Roumanie.

DEL099-18 Mandat spécial pour le déplacement du Maire au congrès des Maires

Le congrès des maires se déroulera à Paris du 19 au 22 novembre 2018. Monsieur le Maire participera aux différents débats organisés lors de cette manifestation.

Un mandat spécial est donné à Monsieur le Maire pour la participation à ce congrès.

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'octroyer des indemnités de nuitée et de repas à Monsieur Pierre Verri, Maire de Gières, pour les journées des 19, 20, 21 et 22 novembre 2018.

Solidarité

DEL100-18 Mise en œuvre opérationnelle de la politique d'attribution métropolitaine en matière de logement et approbation de la convention intercommunale d'attribution sur le territoire communal

Conformément à la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à l'urbanisme rénové (article 97), dite loi ALUR, Grenoble-Alpes Métropole, en tant qu'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) compétent en matière d'habitat et disposant d'un Programme Local pour l'Habitat approuvé, a créé la Conférence Intercommunale du

Logement (CIL) chargée notamment de définir les objectifs en matière d'attribution de logements sociaux sur le territoire.

Dans ce cadre, et conformément à la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 dite Loi Egalité et Citoyenneté, Grenoble-Alpes Métropole a adopté la version consolidée de sa Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) le 06 juillet 2018 (1ère version adoptée le 24 mars 2017). Elle intègre les enjeux du Plan quinquennal du logement d'abord et de la lutte contre le sans-abrisme, dont le programme d'actions a également fait l'objet d'une présentation au Conseil métropolitain du 06 juillet 2018.

La Convention Intercommunale d'Attribution définit les conditions de réussite nécessaires à une politique territoriale équilibrée en matière de logement et d'hébergement. Elle vise à garantir l'égal accès à tous à l'ensemble du parc social du territoire métropolitain, via un objectif d'équilibre ou de rééquilibrage de son occupation. Les acteurs du logement social s'engagent donc collectivement à développer de nouveaux partenariats efficaces au profit d'une politique juste et solidaire à l'attention de tous les demandeurs de logements sociaux et notamment des plus précaires.

Pour accompagner les partenaires, et notamment les communes, dans la mise en œuvre de cette politique, des outils opérationnels sont créés ou mis à disposition, tels que le dispositif de Location Active, les instances locales de suivi des objectifs d'attribution ou la mise à disposition du contingent métropolitain par exemple (la liste exhaustive des outils disponibles et les modalités opérationnelles sont détaillées dans la Convention Intercommunale d'Attribution).

Afin de garantir une application fine et adaptée à la réalité de chaque territoire, la CIA se décline à l'échelle de chaque commune par une convention territoriale d'objectifs et de moyens (CTOM). Cet accord politique partagé entre tous les acteurs du logement social définit les engagements et les objectifs d'attribution par périmètres communaux voire infra-communaux.

La mise en œuvre de la CTOM fait l'objet d'une évaluation annuelle dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement.

Sans remise en cause des grands principes de la CIA, une actualisation des objectifs d'attribution est réalisée bi-annuellement afin d'intégrer l'état d'avancement des objectifs.

Il est convenu collectivement que pour tenir compte de la nécessaire évolution des outils mis à disposition et pour la pleine appropriation des acteurs de ces nouvelles modalités de partenariat, l'évaluation des résultats se fera de manière progressive tout au long de la durée de la Convention.

Le conseil municipal a décidé, par 21 voix pour et 4 contre :

- de prendre connaissance de la Convention Intercommunale d'Attribution,
- d'approuver la Convention territoriale d'objectifs et de moyens,
- d'autoriser le Maire à signer la convention territoriale d'objectifs et de moyens, et l'actualisation bisannuelle des objectifs d'attribution chiffrés.

DEL101-18 Signature d'une convention pour l'intervention d'une psychologue auprès du personnel du service périscolaire

Dans le cadre de la formation des animateurs du service scolaire périscolaire, une psychologue intervient à raison de 10 séances d'une heure et demie par an. Le tarif d'une séance s'élève à 150 € TTC.

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'intervention de la psychologue et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

DEL102-18 Signature d'une convention de participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire (C.M.S.) de l'école élémentaire Auguste Delaune à Echirolles

Depuis 2014, les écoles maternelles et primaire de Gières sont rattachées au C.M.S. « Sud Agglomération » installé à l'école élémentaire Auguste Delaune à Echirolles.

Par décret n°46-2698 du 26 octobre 1946, confirmé par un avis du conseil d'État du 1^{er} décembre 1992, les communes ont l'obligation d'assurer l'organisation et le fonctionnement des centres médico-scolaires.

Ainsi, pour l'année scolaire 2016-2017, la commune de Gières s'est engagé à verser à la ville d'Echirolles une participation financière correspondant aux frais de fonctionnement pour un montant total de 779,26 €.

Ainsi, pour l'année scolaire 2017-2018, la commune de Gières s'est engagé à verser à la ville d'Echirolles une participation financière correspondant aux frais de fonctionnement pour un montant total de 779,95 €.